



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **21 novembre 2016**, à 19 heures 30, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers.

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

Points à l'ordre du jour :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Immobilisations 2019**
- 3. Salaires des employés**
- 4. Intérêts sur les versements de taxes**
- 5. Tarifications supplémentaires des ordures pour 2017**
- 6. Programme d'accès à la propriété**
- 7. Levée de l'assemblée**

Résolution numéro 157 -2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 158 -2016

Adoption des immobilisations

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les dépenses en immobilisations de 2019 au montant de 417 000 \$ soient approuvées par le conseil.

Résolution numéro 159-2016

Intérêt sur les versements des taxes

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de maintenir un taux d'intérêt de 18 % annuellement pour les comptes en souffrance, que les intérêts moins de \$ 5 soient annulés après le versement final en octobre.

Résolution numéro 160-2016

Tarification supplémentaire des ordures pour 2017

Attendu qu'à certains endroits il y a plusieurs bacs d'ordures, qu'au site d'enfouissement, nous sommes facturés au tonnage, que les gens doivent faire plus d'effort au niveau du recyclage ; que pour les résidences ayant des bacs supplémentaires, une tarification supplémentaire est à prévoir ; il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité qu'un montant de \$ 50 de plus par bac, dans les circonstances suivantes soit facturé pour l'année 2017:

Maison : 1 Bac accepté, 2^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Ferme : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Commerce : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac

Des discussions ont été faites sur les points suivants :

- **Salaires et conditions de travail des employés**
- **Travaux 2017 et projet éolien**
- **Programme d'accès à la propriété**

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 10 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 5 décembre 2016.

Mario Grenier, maire

Ginette Roger, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Mario Grenier, maire